

CCAS DE VITROLLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL08_23 avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2023

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 03/04/2023 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : delib 082023 BP 2023.pdf

Annexes :

1 - BP 2023 SCELLE.xml

2 - signatures BP 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20230327-DEL08_23-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/04/2023

**Extrait du registre des
du Conseil**



**délibérations
d'Administration du**

C.C.A.S.

Séance du 27 Mars 2023

DELIBERATION N° 08/2023

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme SAHUN Véronique

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 10 puis 11 à 18h18 (Mme DESSI) puis 10 à 19h10 (Mme HAMOU THERREY) Votants : 13

Date de convocation : 24 mars 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h10.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (Dix).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le débat d'orientation budgétaire et la délibération 01/2023 du conseil d'administration du 6 février 2021.

Vu la délibération 07/2023 d'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022.

Considérant que le budget primitif constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'un établissement public local.

DELIBERATION N° 08/2023 suite

Considérant que dès validation par l'organe délibérant, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Considérant que, par ailleurs, que le budget se présente en deux parties, chacune devant être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses :

- une section de fonctionnement, retraçant schématiquement toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services,
- une section d'investissement, présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, financés par les ressources propres du CCAS, par des dotations et subventions ou éventuellement par l'emprunt.

Considérant que Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles, après avoir exposé la synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire du 06 février 2023, soumet aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2023 dont les Recettes et les Dépenses s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION		DEPENSE		RECETTES	
		CHAPITRE	BP 2023	CHAPITRE	BP 2023
FONCTIONNEMENT	REEL	011	180 720,00 €	002	556 326,07 €
		012	1 119 600,00 €	013	24 000,00 €
		65	516 199,86 €	70	120 500,00 €
		66	2 101,21 €	74	1 190 000,00 €
		67	600,00 €	75	3 000,00 €
				77	200,00 €
	ORDRE	042	36 500,00 €	042	0,00€
		TOTAL	1 894 226,07€	TOTAL	1 894 226,07€
INVESTISSEMENT	REEL	16	23 918,42 €	001	448 986,32€
		20	60 000,00 €	10	1 000,00 €
		21	424 886,54 €	27	8 000,00 €
		27	8 000,00 €		
	ORDRE	040	300,00 €	040	36 500,00 €
		TOTAL	494 486,32 €	TOTAL	494 486,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Le Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, selon le document joint et le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA